



Déclaration liminaire CSA du 16 mai 2023

En passant en force sur le projet de réforme des retraites, le gouvernement a cristallisé la colère contre lui. Pas un déplacement d'un ministre sans provoquer des rassemblements bruyants ! De toute évidence, la population française n'est pas décidée à tourner la page. Le 1^{er} mai a connu une mobilisation quasi historique à l'issue de laquelle l'intersyndicale a appelé à une journée de grève le 06 juin.

Tout naturellement, la CGT Éduc'action va relayer largement cet appel afin que les collègues de notre secteur s'emparent de cette journée et expriment les raisons d'un malaise qui est profond : salaires, conditions de travail, perte de sens du métier... Les raisons ne manquent pas et l'idée de travailler deux ans de plus dans ces conditions ne passent décidément pas. Les personnels ont l'impression qu'on leur en demande toujours plus sans pour autant avoir une reconnaissance de l'Institution notamment en termes financiers.

Les groupes de travail sur les revalorisations se sont tenus la semaine dernière. Sur le volet socle, si nous pouvons au moins nous satisfaire du rééquilibrage entre Isae/Isoe, en revanche, ces indemnités, proportionnelles au temps de service, accentuent les écarts entre les stagiaires (ceux et celles qui sont à temps plein devant élèves et ceux qui partagent leur temps devant élèves et l'Inspe).

Pour le reste, bien sûr, c'est objectivement un plus mais par rapport à l'inflation de ces derniers mois et le gel du point que les agent.es ont subi pendant des années, cette revalorisation socle reste très insuffisante et décevante. On est, en tout cas, loin des 10% annoncés pendant la campagne.

Pour ceux et celles qui veulent une augmentation plus conséquente, il leur faut accepter une surcharge de travail avec le Pacte. Nous réaffirmons notre opposition à ce Pacte qui, pour la CGT Éduc'action, va inévitablement dégrader les conditions de travail des personnels, accentuer les inégalités femmes/hommes et mettre à mal les collectifs de travail en instaurant une concurrence entre collègues. Nous appellerons les personnels à ne pas le signer.

Concernant la voie pro, les annonces du président, le 4 mai ont eu pour résultat d'accentuer l'inquiétude des collègues. Déjà concerné.es par les remplacements de courte durée, les collègues de LP auront une version spécifique du pacte. Ces missions complémentaires sont essentiellement basées sur le lien entre lycées et entreprises comme l'illustre la mise en place d'un « bureau des entreprises ». Le président Macon a aussi annoncé que la prise en charge de la « mixité » des publics serait incluse dans ces missions complémentaires. La volonté de développer l'apprentissage ne connaît pas de limite.

Sur la gratification des stagiaires, nous ne comprenons décidément pas pourquoi l'entreprise ne serait pas mise à contribution ? Actuellement, les stagiaires, se voient alloué.es, très souvent, une somme, certes variable, mais par les entreprises où le stage a été effectué. Ces entreprises, n'ont-elles pas bénéficié du travail du stagiaire ? Par ailleurs, pour la CGT

Éduc'action, il est nécessaire d'ouvrir des discussions sur une véritable autonomie financière pour les étudiants/ étudiantes et pour les lycéens et lycéennes.

En tout état de cause, ce projet de réforme inquiète les collègues car il implique un changement de paradigme considérable qui remet en cause le sens même du métier et interroge sur l'avenir, à terme, de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. C'est pourquoi, face à une telle attaque, la CGT Educ'action a décidé d'appeler à une journée de grève le 30 mai.

Autre sujet de crispation, les personnels AESH. À l'issue de la conférence nationale sur le handicap du 26 avril, beaucoup de collègues nous ont contactés pour nous faire part de leur inquiétude quant à la potentielle fusion entre AED et AESH dans un nouveau métier : les ARE, Accompagnants de la Réussite Éducative. Les AESH se sentent déjà méprisées par l'Institution et faire planer des doutes supplémentaires avec des annonces qui répondent avant tout à une pure logique comptable est humainement insupportable. La CGT Educ'action se tiendra aux côtés des collègues AESH pour riposter à la hauteur de l'attaque.

Un des textes prévus à l'ordre du jour de ce CSA concerne justement ces collègues et le passage en CDI au bout de 3 ans d'ancienneté. Nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises sur ce sujet et notre exigence reste la même : un statut de fonctionnaire de Cat B pour ces collègues qui exercent des missions pérennes au sein de l'Institution.

Un point sur la prime REP et REP+. Tout d'abord, nous nous félicitons que dans le département de Seine St Denis, les assistantes sociales, aient pu obtenir, suite à une procédure au TA, l'effet rétroactif sur la prime REP+ qu'elles auraient dû, par ailleurs, toucher depuis le début. Il faudrait qu'il en soit ainsi pour tous les autres personnels

Pour terminer, une autre remarque toujours sur cette indemnité REP et REP+. Un nouveau décret est paru le 8 décembre 2022 suite aux procédures engagées par les différentes organisations syndicales qui prévoit l'attribution de l'indemnité REP et REP+ à tous les personnels y compris aux AED et AESH. Si on peut se réjouir de cette décision, en revanche on dénonce le fait que cette indemnité sera calculée au prorata du temps de service effectif de l'agent dans l'établissement ! Cette décision interroge : le travail effectué auprès des élèves et des familles est-il limité aux heures de présence dans l'établissement telles qu'elles apparaissent sur l'emploi du temps ? Cette question se pose en particulier pour les services médicaux et sociaux. En effet, ce prorata n'est absolument pas adapté aux assistants sociaux, infirmiers, médecins scolaires et psychologues de l'Éducation nationale qui exercent dans plusieurs établissements sur décision des directions académiques et qui remplissent leurs missions pour chaque établissement tout le long de la semaine. Les directions académiques ont été alertées de part et d'autre (par les chefs de services et par les organisations syndicales) à ce sujet. Le travail effectué concernant les élèves du collège ne se limite pas aux heures de présence dans l'établissement (suivi des élèves, échanges avec les personnels de l'établissement et des partenaires extérieurs, échanges mails et téléphoniques, rédaction de rapports et d'informations préoccupantes, rendez-vous, réunions, actions collectives, et interventions urgentes). Par conséquent, nous considérons que le taux plein doit être versé à ces personnels.

La CGT Éduc'action revendique une indemnité identique et à taux plein pour tous les personnels de ces établissements en réseau prioritaire.

Autres questions et remarques : le vendredi 12 mai, le cadre de gestion IATPSS a été présenté mais sans grille de rémunération alors que c'est primordial pour les personnels. Nous le déplorons.

On nous a demandé, il y a quelque temps déjà, notre accord pour signature pour l'accord télétravail : où en est-on ? Cet accord est-il publié ?

Merci pour les réponses